Image not found or type unknown

** Prime de déplacement **

Par **gregt73**, le **02/09/2009** à **17:07**

Bonjour,

Ma société est basée en région parisienne.
J'ai été muté dans le Sud Ouest de la France mais je n'ai le droit à aucune prime de déplacement.
Certes, j'habite maintenant dans le sud ouest mais dans mon avenant au contrat il est précisé que je reste administrativement rattaché au siège social. Est donc normal que je n'ai pas de prime de déplacemement?
Pour info, je fais partie de la convention collective de la mettalurgie.
Merci d'avance pour vos réponse.
Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés